



Intercommunalité : l'union fait la force



À l'heure où chacun d'entre nous s'interroge sur l'organisation des collectivités territoriales, il semblait utile de clarifier les liens entre ville et communauté d'agglomération. Cet échelon est à la fois l'un des plus proches du quotidien des Courdimanchois, mais aussi l'un de ceux qui sont amenés à prendre davantage d'importance dans le futur. Essayons d'y voir plus clair !

La coopération entre les communes n'est pas une tendance nouvelle. Depuis, des lois successives ont permis de réunir progressivement les communes formant des bassins de vies, d'emplois et d'activités cohérents.

L'objectif étant d'éviter l'isolement et de mettre en place une action publique plus efficace et moins coûteuse. C'est ce que l'on appelle l'intercommunalité.

Et ce principe de regroupement a du bon, il profite aux habitants en termes d'activité économique, d'emploi, de formation, de structures d'accueil (culturelles, éducatives, sportives), de préservation de l'environnement, etc.

D'ailleurs, les habitants sont amenés à se rapprocher de plus en plus de l'institution intercommunale. C'était l'un des objectifs majeurs de la loi du 17 mai 2013 qui a instauré, pour les communes de plus de 1 000 habitants, l'élection au suffrage universel direct des représentants des communautés d'agglomération. À l'heure où les sondages révélaient que près d'un Français sur deux ignore le nom celui ou celle qui préside sa structure intercommunale, une implication supplémentaire du citoyen dans le choix de ses élus n'était donc pas superflue.

Et la CACP veut aller plus loin en lançant notamment des grandes consultations citoyennes ou en ayant recours à des tirages au sort sur les listes électorales (comme se fut le cas pour le dossier de Cergy Grand Centre notamment).

Des évolutions imminentes

En ce qui nous concerne, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est actuellement composée de 13 communes. Et ce n'est pas terminé, des projets d'ampleur sont en préparation. Au premier rang : le Grand Paris. Ce projet reviendra à créer une grande métropole pour faire mieux valoir les intérêts des territoires qui la composent au niveau national, mais aussi international. Pour les Franciliens, ce projet de Grand Paris vise deux objectifs principaux : faciliter l'accès au logement et réduire les inégalités de richesse entre les différents territoires.

Des missions très diverses

On ne s'en aperçoit pas forcément, mais l'action de l'agglomération impacte notre quotidien parfois directement (transports, entretien de la voirie et de certains espaces verts, traitement des déchets, éclairage public, eau et assainissement, etc.) ou indirectement (en favorisant l'emploi, le logement, les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, la culture ou les équipements

sportifs, etc).

En tout, la CACP n'exerce pas moins de 23 compétences qui lui ont été transférées par les villes. Pour mieux comprendre, illustrons avec des exemples communaux.

Équipements

- Pôle tennis
- Terrain de football
- MELC
- Extension de l'école
- A-Parrain
- Rénovation de l'église

Voiries et espaces verts

- Marquage au sol sur les grands axes routiers de la ville
- Gestion du bassin de la Louvière
- Aménagements rue Raymond-Berrivin
- Entretien des espaces verts sur les axes principaux

Environnement

- Plan local de prévention des déchets
- Cinq déchèteries, une usine d'incinération et un centre de tri
- Voie verte le long du boulevard de la Crête

Aménagement du territoire transports

- Écoquartier du Bois d'Aton
- Jardins familiaux
- Réalisation d'aménagements de sécurité et réfection de trottoirs
- Mise aux normes des arrêts de bus pour accès aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement des Grands Jardins

C'est aussi...

- Clôture du bassin de la Louvière
- Gestion des déchets
- Gestion des eaux pluviales
- Tout l'éclairage public des grands axes de la ville